

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, procède à l'appel des membres du conseil municipal.
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Madame Françoise Verhaeghe a été désignée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Demande d'emprunts – Crédit Agricole – Travaux d'investissement
2. Demande d'emprunts – Crédit Agricole
3. Décision modificative n°3 – Budget principal
4. Subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023
5. Affaires diverses
6. Questions orales

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 24 novembre 2022.

20221512-01 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole – Travaux d'investissement

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant l'extension de l'Ecole Nicolas Grippon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 208 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 208 000 €.
- ✓ Durée de l'amortissement : 15 ans
- ✓ Taux d'intérêt : 3,22 %.
- ✓ Echéances : Constantes - Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 200 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20221512-02 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole – Travaux d'investissement

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant la construction de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 238 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 238 000 €.
- ✓ Durée de l'amortissement : 15 ans
- ✓ Taux d'intérêt : 3,22 %.
- ✓ Echéances : Constantes - Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 230 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20221512-03 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant l'extension de l'Ecole Nicolas Grippon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 414 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 414 000.€.
- ✓ Durée de l'amortissement : 36 mois dont 33 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ Taux d'intérêt : E3MM+0,70 soit 2,521 %.
- ✓ Echéances : Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 400 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- ✓ Remboursement total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20221512-04 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant la construction de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 603 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 603 000.€.
- ✓ Durée de l'amortissement : 36 mois dont 33 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ Taux d'intérêt : E3MM+0,70 soit 2,521 % %.
- ✓ Echéances : Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 500 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- ✓ Remboursement total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20221512-05 : DECISION MODIFICATIVE N°3 -Budget principal

Monsieur le Maire informe son intention d'appliquer une décision modificative concernant le budget commune.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
011	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 80 000 €
011	615231	Entretien et réparation sur voiries	- 20 000 €
011	61521	Entretien et réparation sur terrains	- 5 000 €
011	6061	Fournitures non stockables	- 4 000 €
012	6411	Personnel titulaire	- 7 000 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 600 €
023		Virement à la section d'investissement	+ 112 400 €

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
21	2111	Terrains	- 7 100 €
16	1641	Emprunt	+ 9 400 €
OP 17	2131	Constructions de bâtiments (ECOLE)	+ 70 600 €
OP 35	2132	Constructions de bâtiments (SALLE)	+ 39 500 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
021		Virement à la section de fonctionnement	+ 112 400 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°3.

20221512-06 : SUBVENTIONS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET/OU DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'ANNEE 2023

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 – Aménagement de sécurité routière en agglomération

2 - Assainissement

1 – Après délibération, le conseil municipal adopte le projet d'Aménagement de sécurité routière en agglomération et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	18 508 € (20 %)
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	47 385 € (50 %)
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	28 430 € (30 %)
Fonds privés	
TOTAL	94 773 € (soit 113 727 € TTC)

2 - Après délibération, le conseil municipal, le conseil municipal adopte le projet Assainissement et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	63 797 € (20 %)
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	94 916 € (30 %)
FNADT	

Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Agence de l'eau Loire et Bretagne	157 675 € (50%)
Fonds privés	
TOTAL	316 388 € HT (soit 379 665 € TTC)

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, et/ou DSIL pour l'année 2023
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année 2023
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux